

VOTRE GUIDE POUR UN AVENIR BIEN PROTÉGÉ



VOUS PARTEZ À LA RETRAITE ?
AGRICA À VOS CÔTÉS
POUR UNE RETRAITE SEREINE !



**AGRICA
PRÉVOYANCE**

Proches par nature, engagés à vos côtés

AGRICA, toujours présent à vos côtés, pour préparer votre passage à la retraite

Parce que partir à la retraite ne s'improvise pas, AGRICA vous accompagne pas à pas dans vos démarches. Ensemble, préparons cette étape pour que ce nouveau chapitre se déroule en toute sérénité.



Protéger votre santé

À la retraite, il est essentiel de rester bien protégé. Même si votre vie change, vos besoins en santé pour vous et vos proches restent importants.

Nous vous aidons à être bien couvert selon votre budget et vos besoins.



Demander votre retraite de base et complémentaire

Lorsque vous approchez de la retraite, il est important d'anticiper les démarches pour percevoir votre retraite de base et complémentaire.

Nous sommes présents pour vous accompagner dans vos formalités.



Profiter de votre épargne retraite d'entreprise

Vous disposez peut-être d'un Plan d'Épargne Retraite Obligatoire et/ou d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif (Épargne Salariale) AGRICA mis en place par votre entreprise ?

Nos équipes vous guident pour disposer de votre épargne retraite supplémentaire.

Le 
AGRICA



Prendre soin de vous au quotidien

L'action sociale AGRICA vous accompagne pour préserver votre santé, maintenir votre autonomie et veiller à votre bien-être, à travers des aides, conseils et services adaptés.

Nous restons à vos côtés pour vous faciliter votre vie de retraité.



CONTINUER DE PROTÉGER VOTRE SANTÉ À LA RETRAITE



Au moment de votre départ à la retraite, la couverture santé collective de votre entreprise, proposée par AGRICA, prend fin. Pour rester bien protégé sans interruption, il est essentiel de souscrire à une complémentaire santé individuelle.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SENIOR SUR MESURE

Qui s'adapte à vos envies de jeune retraité... et évolue avec vous, au fil des années.

À la retraite, vos priorités évoluent... votre santé aussi. Loisirs, voyages, temps pour vous : la retraite, c'est la liberté. Mais c'est aussi le moment où les soins deviennent plus fréquents. AGRI ZEN, la complémentaire santé modulable d'Agrica, s'adapte à votre nouveau mode de vie.

Avec 7 formules évolutives, AGRI ZEN vous offre :

- **Des prestations de qualité avec un renforcement sur les postes essentiels :** optique, dentaire, aides auditives, radiologie, kinésithérapeutes...
- **Un capital « coups durs »** en cas de fracture accidentelle, de perte d'autonomie ou de maladies graves (avec certaines formules).
- **Une plateforme de coaching santé** pour prendre soin de vous : accès à un entraîneur sportif, un diététicien ou un psychologue.
- **Des téléconsultations médicales :** par téléphone, audioconférence ou en visio, accessibles partout dans le monde 24h/24 et 7j/7.
- **Un réseau de soins optique et une assistance** (services et aides à domicile, dispositif de téléassistance...).

Le contrat de santé individuelle AGRI ZEN d'AGRICA est facile et rapide à mettre en place : **pas de délai de carence, ni de limite d'âge, ni de questionnaire médical.**



**BON
À SAVOIR**

À votre départ en retraite, vous pouvez demander à conserver votre complémentaire santé actuelle à titre individuel, dans un délai de 6 mois après la fin de votre contrat de travail.

Ce droit, prévu par la loi Évin (art. 4 de la loi du 31/12/1989), vous permet de garder les mêmes garanties que votre contrat collectif, mais vous en assumerez l'intégralité du coût : la part financée par votre employeur (au moins 50 %) cesse à la retraite.

Quelle couverture santé choisir à la retraite ?

Vous bénéficiez de l'accompagnement d'un conseiller AGRICA qui étudie votre situation personnelle et familiale afin de déterminer avec vous quelle formule sera la plus adaptée à vos nouveaux besoins en santé et à votre budget. **Contactez-nous !**

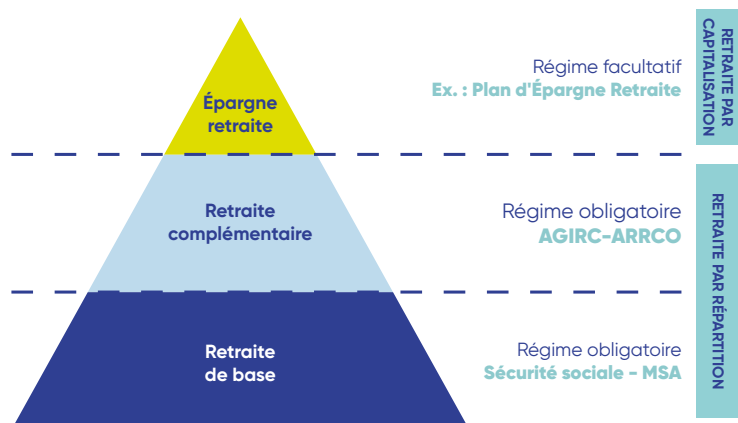


Retrouvez le numéro de téléphone de votre agence AGRICA la plus proche :
<https://www.groupagricar.com/contactez-nous/agences>



SCANNEZ-MOI

ANTICIPER VOTRE DEMANDE DE RETRAITE DE BASE ET COMPLÉMENTAIRE



AGRICA est votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions sur vos retraites par répartition et par capitalisation. Nous vous aidons dans les démarches à effectuer. Notre mission : rendre le passage à la retraite plus serein.

RETRAITE PAR RÉPARTITION

La retraite complémentaire obligatoire

Retraite complémentaire

Cumulée sous forme de points AGIRC-ARRCO, la retraite complémentaire obligatoire est convertie en rente au moment du départ à la retraite. Pour bénéficier de votre retraite complète, il faut atteindre un certain âge et justifier d'un nombre de trimestres de cotisations auprès du régime de base.

La retraite de base obligatoire

Retraite de base

Le montant de la pension de retraite de base est calculé à partir de 3 éléments :

- le salaire annuel moyen sur les 25 meilleures années limité chaque année au plafond de la sécurité sociale,
- le taux plein ou avec décote, la surcote est appliquée sur le montant de la retraite de base,
- la durée d'assurance en trimestres qui inclut les trimestres cotisés, assimilés (attribués gratuitement) et les majorations de durée d'assurance (pour les enfants par exemple).

BON
À SAVOIR

La retraite de base et la retraite complémentaire obligatoires ne sont pas versées automatiquement ! Vous devez impérativement en **faire la demande et commencer vos démarches 4 à 5 mois avant votre départ effectif de l'entreprise.**

Comment bénéficier d'un bilan retraite personnalisé ?

Nos experts vous accompagnent pour effectuer une vérification de vos périodes de carrière selon votre situation personnelle (période de maternité, d'aidant familial...) et professionnelle (chômage, expatriation...).

Prenez rendez-vous sur www.groupagric.com, rubrique « Retraite Alliance Professionnelle ».

Comment demander la liquidation de votre retraite ?

Grâce à la demande unique en ligne, plus besoin de contacter chaque régime séparément. Une seule démarche suffit : **connectez-vous à votre compte Agirc-Arrco (<https://espace-personnel.agirc-arrco>) via FranceConnect**, accédez au service « Demander ma retraite » et indiquez votre date de départ.

Une fois validée, votre demande sera automatiquement transmise à l'ensemble de vos régimes de retraite (de base et complémentaire).



PROFITER DE VOTRE ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE

RETRAITE PAR CAPITALISATION

Épargne
retraite

Plan d'épargne retraite d'entreprise

En plus de votre retraite de base et complémentaire, votre entreprise peut avoir mis en place une retraite supplémentaire pour vous permettre d'augmenter vos revenus une fois à la retraite. Il s'agit souvent d'un Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise qui peut prendre différentes formes : **un Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO) ou un Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif (PERECO)**. L'épargne acquise sur ces dispositifs vous est restituée sous forme de rente et/ou de capital selon l'origine des versements.



Comment savoir si vous détenez ce type de contrat ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Consultez vos bulletins de salaire : si vous disposez d'un Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO), le nom du plan et le montant des cotisations y apparaissent.
- Référez-vous à votre relevé de situation individuel d'épargne retraite. Votre gestionnaire d'épargne (par exemple AGRICA, ou un autre organisme) peut vous fournir ce document, qui détaille l'ensemble de vos droits.
- Contactez votre service des Ressources humaines ou votre ancien employeur : ils pourront vous confirmer les dispositifs mis en place et dont vous bénéficiez.

BON
À SAVOIR

Cette épargne est **disponible dès lors que vous avez demandé la liquidation de votre retraite de base et complémentaire obligatoire**. Néanmoins, il n'y a aucun délai pour demander le déblocage de votre épargne après votre départ à la retraite.

Vous avez un PERO AGRICA (PER CCPMA ou PER CPCEA) ?

Demandez la liquidation de votre retraite supplémentaire en ligne depuis votre espace client AGRICA !

<https://monespaceclient.groupagric.com>



Par téléphone :

01 71 21 19 19

Du lundi au vendredi
de 9h à 17h



SCANNEZ-MOI

Vous détenez un PERECO (épargne salariale) Agricola Épargne ?

Pour profiter de votre épargne, rendez-vous sur <https://epargnant.amundi-tc.com>

Depuis votre espace personnel, accédez à la rubrique « Opérations », sélectionnez « Retirer tout ou partie de mon épargne » et suivez en ligne l'avancement de votre demande.



Par téléphone :

04 37 47 01 40

(numéro non surtaxé)



SCANNEZ-MOI

PRENDRE SOIN DE VOUS AU QUOTIDIEN

Bien vieillir, c'est avant tout préserver sa santé et maintenir son autonomie le plus longtemps possible. Le départ à la retraite représente une étape clé dans ce parcours. La vie peut parfois réserver des imprévus et des périodes difficiles. Nos conseillers sont là pour vous écouter et vous orienter vers des solutions concrètes et personnalisées.

VOUS AIDER FINANCIÈREMENT

AGRICA peut vous accorder une aide financière exceptionnelle pour faire face à :

- des situations personnelles difficiles (endettement, séparation, maladie, décès, perte d'autonomie...)
- des dépenses imprévues importantes comme des frais liés au logement ou à la santé.

Un conseiller de l'action sociale prendra en charge votre demande et constituera, avec vous, un dossier pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide*.

*Les aides financières sont soumises à des conditions de ressources.

BIEN VIEILLIR

Vous souhaitez être accompagné(e) pour préserver votre santé ?

L'action sociale d'AGRICA vous propose tout au long de l'année des rendez-vous en présentiel ou à distance, pour vous accompagner dans votre nouvelle vie de retraité :

- **Des séminaires d'échanges et de réflexion** sur la transition professionnelle-retraite, la transmission du patrimoine et les enjeux du vieillissement.
- **Des bilans de prévention complets**, pour faire le point sur votre santé.
- **Des conférences et ateliers près de chez vous**, autour de thématiques variées : sommeil, nutrition, mémoire, activité physique, aménagement du logement, bien-être...

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'action sociale c'est :



1 200 €

Montant moyen
d'une aide financière



20 000

bénéficiaires
accompagnés
chaque année



Des services disponibles
dans toute la France
métropolitaine



VOUS SOUTENIR DANS VOTRE RÔLE D'AIDANT

Vous accompagnez un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap ?

L'action sociale d'AGRICA vous propose des solutions concrètes pour vous soulager au quotidien, tout en prenant soin de votre proche :

- **Adapter son logement** : prise en charge possible de travaux ou d'aides techniques.
- **Être relayé à domicile** : garde de nuit, livraison de repas, aide à domicile ou téléassistance avec des tarifs préférentiels grâce à notre partenaire « Présence Verte ».
- **Être relayé par des structures spécialisées** : accueil de jour, hébergement temporaire, plateformes de répit.
- **Bénéficier d'un accompagnement psychologique** : jusqu'à 5 séances gratuites avec un professionnel agréé.
- **Recevoir gratuitement le guide** *Les Aidants pour les Nuls*, un ouvrage riche en conseils, aides disponibles et initiatives pour les aidants familiaux.
- **Partir ensemble en vacances** dans un village de l'association « Vive le répit en famille », avec la présence rassurante d'une équipe soignante disponible 24h/24. Jusqu'à 80 % des frais de séjour peuvent être pris en charge par le fonds social AGRICA AGIRC-ARRCO.

VOUS ÉPAULER FACE À L'ÉPREUVE DU DEUIL

En cas de deuil, vous n'êtes pas seul. Face à la perte d'un conjoint ou d'un enfant, AGRICA vous accompagne avec bienveillance grâce à un dispositif d'aide sur mesure :

- **Un diagnostic personnalisé** en fonction de votre situation.
- **Un accompagnement** dans vos démarches administratives.
- **Un soutien psychologique** pour traverser cette période difficile.
- **Une session spécifique** d'accompagnement au deuil.

Coup dur, coup de pouce, ayez le réflexe action sociale !

Selon votre situation et vos besoins, vous trouverez auprès de l'action sociale d'AGRICA AGIRC-ARRCO de nombreuses solutions pour vous accompagner, vous aider ou vous soulager. Les aides d'AGRICA AGIRC-ARRCO sont accordées en complément des aides de l'État et de la MSA.



Par téléphone :
0 800 944 333
(Service et appel gratuits)

Nous sommes présents à vos côtés !

Nos équipes dédiées vous soutiennent à chaque moment important de votre vie, aujourd'hui comme demain.



POUR BIEN PRÉPARER VOTRE RETRAITE

Toutes les réponses à vos questions sont disponibles dans le hors-série « Notre Temps – Spécial retraite & pensions ».

Vous cotisez pour votre retraite complémentaire auprès d'AGRICA ?

Nous avons le plaisir de vous offrir le hors-série « Notre Temps Retraite & pensions ».

Vous y retrouverez des repères utiles pour mieux comprendre vos droits, faire des choix éclairés, optimiser la gestion de votre budget... et envisager sereinement cette nouvelle étape de vie.

Comment demander votre exemplaire offert* ?

Connectez-vous à votre espace client AGRICA, puis cliquez dans la rubrique « Contactez-nous ».

- **Sujet de votre demande** : choisissez « Nos dispositifs d'action sociale »,
- **Objet de la demande** : sélectionnez « Vous avez une autre demande »
- **Votre message** : Hors-série Notre Temps retraite & pensions, en précisant bien votre nom, prénom et adresse postale.

** L'envoi sera fait dans les semaines suivant la demande et dans la limite du stock disponible.*



AGRICA PRÉVOYANCE - www.groupagric.com - représente **CCPMA PRÉVOYANCE** (SIRET 401 679 840 00033), **CPCEA** (SIRET 784 411 134 00033), institutions de prévoyance régies par le code de la Sécurité sociale, **CPCEA Retraite Supplémentaire** (SIRET 891 966 574 00016), société anonyme au capital social de 126 245 500 euros, régie par le Code des Assurances et **CCPMA Retraite Supplémentaire** (SIRET 908 709 678 00019), société anonyme au capital social de 373 136 700 euros, régie par le Code des Assurances - Membres du GIE AGRICA GESTION (RCS Paris n°493 373 682) - situées au 21 rue de la Bienfaisance 75008 Paris et soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège est établi 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

AGRICA ÉPARGNE - Filiale des institutions de prévoyance membres d'AGRICA SAS au capital social de 3 000 000 € - RSC Paris 449 912 369 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04 005. Siège sociale : 21 rue de la Bienfaisance 75382 PARIS Cedex 08 - info@agricaepargne.com - www.agricaepargne.com